

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidence**

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achamps-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 22 août 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE228516001**

**Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Jean-Vianney de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 371 909,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19064 - (2 soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE228516001

*Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette et Parizeau, et Petropoulos Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Jean-Vianney de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 371 909,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19064 - (2 soumissionnaires)*

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de l'aréna St-Jean-Vianney afin qu'elle s'arrime avec les standards de la Ville, notamment en ce qui a trait à son système de réfrigération.

Après avoir brièvement exposé la nature des travaux, les invités ont présenté les étapes de l'appel d'offres ainsi que les résultats de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres public associé à ce contrat a été lancé le 24 novembre 2022 et s'est échelonné sur une période de soixante et un (61) jours, au cours de laquelle quatre (4) addenda ont été émis, incluant un pour reporter la date de dépôt des soumissions (du 13 au 25 janvier 2022). Parmi les huit (8) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont remis une soumission.

L'écart de 20,17 %, en faveur de la Ville, entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels et celui de 19,79 % entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission conforme pourraient, selon les invités, s'expliquer par la bonne connaissance du fournisseur de la réalité du programme des arénes puisqu'il a participé à plusieurs projets de mise aux normes depuis une dizaine d'années. Également, la période d'octroi du contrat, en début d'année, favoriserait l'obtention de prix compétitifs, car le carnet de commandes des entreprises n'est pas encore trop chargé.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'année de construction du bâtiment et sur la possibilité de découvrir de mauvaises surprises lors des travaux et ainsi voir augmenter le coût, comme cela a pu être le cas dans d'autres projets de rénovation d'aréna. Aussi la Commission s'interroge quant à savoir pourquoi il y a eu trois (3) appels d'offres distincts pour chacun des services professionnels. Des précisions ont aussi été demandées au sujet de la fermeture du bâtiment et de l'impact des travaux sur les activités qui y prennent place. Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le Service de l'eau ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE228516001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**